

Juillet 2021

méré le mag



Sommaire

Le Mag Juillet 2021



Édito	P3
Le Budget municipal	P4>7
La Semaine Bleue	P8>9
Les Amis de François Quesnay	P10>13
La justice seigneuriale	
Les maires de Méré	
CCFD - Terre solidaire	P14>15
ASCL	P16>17
Le 8 mai	P18
Vie scolaire - Kapla	P19
Epicerie participative	P20
Marché des producteurs locaux	
Médiathèque	P21
Théâtre	
La fibre	P22
Les olympiades	P23
La fête de la Saint Roch	P24
Les entreprises méréennes	P25>26
Classics Mini	
Midas	
YES+	P27
I-CAD	P28
Ma mairie en poche	P29
Infos pratiques - Carnet	P30 > 31
Agenda	



Directeur de la publication :
Michel Recoussines

Rédaction, conception :
Commission Information Communication

Mise en page : Valérie Page-Koch

Impression : Créatis
ZA Du Petit Mont
25 rue de la Couture
78770 Thoiry
01 30 46 80 02

Crédits remerciements photos et articles
Vianney Bernard, Jean Garnier, Anna Vigh,
Alain Cisse, Monique Bourg, Alain Colombi,
Richard Raphaël, Philippe Clémence,
Sylviane Duquenoy, Jacques et Chantal Rannou,
Serge Bissonnet, Jean-Max Pratx, Sophie Gentils,
Georges Bodel, les associations de Méré.

Mairie de Méré
Square Raoul Breton - 78490 Méré
Tél : 01 34 86 02 13
Site web. : www.mere-village.fr





Edito

Horsmis les « Olympiades » organisées pour les enfants, pour cause de pandémie et du couvre-feu à 23 heures, nous avons dû annuler le traditionnel pique-nique de la Saint Jean avec son feu d'artifice, et faute de temps pour les préparer les directrices n'ont pas pu organiser les spectacles de fin d'année dans les deux écoles.

Les sorties scolaires ont également été supprimées, mais des animations les ont remplacées comme celles des planchettes du jeu Kapla pour les élèves de maternelle. Nous espérons une meilleure issue l'année prochaine.

Le budget primitif 2021 va une nouvelle fois être impacté par une baisse de la DGF (dotation générale de fonctionnement). Malgré les réformes entraînant à la baisse les recettes du budget, il est toujours bien équilibré et nous continuons de procéder à des travaux d'investissement importants pour la commune en utilisant au maximum les possibilités de subventions de l'Etat, de la Région et du Département et du report du résultat de fonctionnement 2020 de 436 224 €.

Réfection de la voirie, enfouissement des réseaux aériens, passage en LED de l'éclairage public avenue de l'arbre à la Quénée vers la gare, amélioration des carrefours dangereux, création de voies douces, mise en conformité de l'éclairage des tennis, climatisation de la micro-crèche, divers travaux de peinture et de consolidation de bâtiments communaux, un programme sérieux pour une année 2021 bien particulière !

Le Conseil départemental a voté une deuxième fois un soutien d'urgence aux PME locataires de la commune en remboursant les loyers d'octobre à décembre 2020 ou janvier

2021 selon les types d'activité. Une aide non négligeable aux commerces qui, pour certains, sont arrivés à une situation financière fragile.

Par ailleurs, nos seniors ont été impactés par le confinement. Nous avons essayé de les contenter du mieux possible. De son côté, le Conseil départemental propose cet été aux séniors : des visites de convivialité ludiques à domicile, des promenades, des échanges téléphoniques.

Qu'ils n'hésitent pas à s'inscrire auprès des services départementaux.

Sur le plan culturel et sportif, il est évident que les associations ont fortement souffert du COVID depuis un an, les activités qu'elles proposent ne pouvant plus avoir lieu. Mais malgré cela, elles ont sollicité auprès de la commune comme chaque année une aide financière identique à celle de 2020.

A ce jour, le nombre quotidien de victimes de la pandémie semble baisser. On ne peut pas présumer de la situation sanitaire après les vacances, mais il faut bien apprendre à vivre avec ce virus et l'agenda prévu à partir du mois de septembre reflète l'optimisme et l'espoir des associations, de la commission « Fêtes, cérémonies et Jeunesse », des artisans et des organisations humanitaires. Vous pourrez les découvrir lors du Forum des Associations le 4 septembre 2021.

Je vous souhaite d'excellentes vacances, qu'elles soient agréables et reposantes, continuez à vous vacciner et à vous protéger.

Michel Peroussin.

Le budget municipal 2021 a été voté le 12 avril 2021

Ce budget est dans la continuité des années précédentes, avec une légère augmentation des ressources de fonctionnement due à l'augmentation de la base foncière, et un plan de travaux en hausse par rapport à 2020.

Il faut distinguer d'une part le fonctionnement qui comporte la gestion courante, l'entretien de la commune et les salaires du personnel communal ; et d'autre part les investissements qui couvrent les chantiers ainsi que les acquisitions de matériel informatique ou motoculture.

Fonctionnement Recettes

Le revenu des impôts fonciers augmente légèrement en raison de la croissance de la base foncière (inflation + augmentation du parc de logements dans la commune) et du reversement de notre quote-part des taxes des entreprises de la part de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY).

Nous bénéficions aussi de la hausse du volume des droits de mutation déjà constatée en 2020.

Cependant, la Dotation Globale de Fonctionnement a été divisée par 2 pour Méré (passage de 31 850 € à 15 122 €), qui ne perçoit que le sixième de la moyenne nationale de la DGF/habitant pour des communes de même taille.

Au total les recettes de fonctionnement augmentent de 2,6% à 2 114 072 €.

Dépenses

Ce budget de dépenses doit être équilibré par rapport aux recettes et ne constitue pas un objectif de dépenses. Au contraire, les économies réalisées permettront d'auto-financer les travaux d'investissement de 2022.

Peu d'évolutions sont à signaler :

- le budget du personnel a été réduit par rapport à celui de 2020 en raison du départ de personnes en arrêt longue durée ;

- le second poste de dépenses concerne les prélèvements de solidarité entre communes au niveau du pays qui représente 27% de notre revenu ;

- la subvention du CCAS passe de 40 000 € à 35 000 € en raison de la suppression de certains événements due à la pandémie (voyage, repas) ;

- notre charge d'intérêt d'emprunt est en baisse à 7 443 € avec la baisse du capital restant dû.

Investissement Dépenses

Le budget d'investissement est en hausse de près de 20% par rapport à 2020 qui a été une année particulièrement basse avec l'absence de démarrage de nouveau grand chantier.

Cela nous permet de solliciter des subventions, à hauteur d'un maximum de 70%, sujet qui sera abordé au chapitre « recettes ».

Les principaux projets sont les suivants :

- enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques de la Route de Galluis 400 000 € (subventions du Syndicat Energie des Yvelines de 66 000 € et du programme triennal du Département) - Voir photo « cables route de Galluis » ;

- rénovation de la couche de roulement rue du Colombier (125 000 €, subvention programme triennal du Département) - voir encart ;

- rénovation de la couche de roulement RD912-Gare-Silos (50 000 €, subvention CCCY 20 000 €) ;

- rond-point du croisement avenue Léon Crété/avenue Général de Gaulle (50 000 €, subvention 20 000€ du département sous le label « Route Départementale en agglomération ») : en concertation avec la commune de Montfort - l'Amaury et le Département, un petit rond-point en pavés sera aménagé à ce carrefour dont la situation est parfois un peu compliquée !

- rénovation éclairage RD912 (rue du Pigeon Bleu et de l'Arbre à la Quenée - (40 000 € remboursés par le Département) ;

- enfouissement des réseaux rue de la Maladrerie, si ENEDIS enfouit aussi ses réseaux de son côté (20 000 €) ;

- éclairage des tennis (35 000 €, subvention 5000 €) pour mise aux normes compétition ;

- clôture du City Park (20 000 €) afin de réduire les nuisances sonores en fin de journée pour les riverains. Voir encart ;

- rénovation du terrain de jeu de l'école (20 000 €) ;

- rafraîchissement de la micro-crèche pour les périodes de forte chaleur : pergola et climatiseur (40 000 €) ;

- divers travaux à la mairie (20 000 €) et à l'école (10 000 €).

Quatre études de faisabilité 4 x 10 000 € des projets suivants :

- création d'une 2nde micro-crèche, en raison de la saturation de la micro-crèche actuelle avec vingt enfants en liste d'attente ;

- salle polyvalente ;

- évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

- étude de l'aménagement futur de la rue de la Longue Toise en vue de l'augmentation du nombre de logements à proximité.

Divers :

- remboursement des emprunts passés : (38 203 €) ;

- achat de matériel de motoculture pour l'entretien des espaces verts : (26 000 €).

Recettes

Les principales subventions attendues sont :

- de la part du Département, le programme triennal, 234 000 € qui sera entièrement engagé, ainsi que le support à la création d'un rond-point avenue Léon Crété (20 000 €) ;

- de la part du Syndicat de l'Energie en Yvelines (SEY) pour l'enfouissement des réseaux (66 000 €) ;

- le remboursement de la rénovation de l'éclairage rue de l'Arbre à la Quenée (35 000 €).

L'autofinancement (résultat fonctionnement 2020 transféré en budget investissement 2021) est de 436 224 €.

La récupération de la TVA des travaux de 2020 (FCTVA) est estimée à 88 000 €.

Le report du reliquat d'investissement est de 324 198 €.

Le report des subventions 2020 attendues est de 117 753 €.

Enfin, si besoin, nous pouvons activer un emprunt de 132 000 €.

En synthèse, hors emprunt potentiel, il y a 3 sources de recettes, pour un tiers environ chacune :

- l'autofinancement (économies réali-

sées sur les dépenses courantes en 2020) : 436 k€ ;

- les subventions liées aux nouveaux projets : 371 k€ ;

- les reports de 2020 : 328 k€

L'autofinancement représente donc plus de la moitié de l'argent frais, et son niveau conditionne les subventions que nous pouvons obtenir.

Dette

La dette est raisonnable de 394 122 €, soit 220€/habitant, contre 509 €/h en moyenne pour les communes de taille comparable,

ou bien 20% du « PIB » de la commune (recettes de fonctionnement).

Cette dette raisonnable nous permettra de faire face aux années futures qui pourraient être plus chargées en matière de grands travaux :

- réfection de la rue de la Longue Toise ;
- salle Polyvalente ;
- seconde micro-crèche ;
- réfection du toit sud de l'église ;
- etc.

Fin de la taxe d'habitation

Dès 2017, le gouvernement a annoncé la suppression de la taxe d'habitation. Elle concernera encore une partie des Méréens jusqu'en 2023. La commune sera compensée de cette perte de revenu par un transfert d'une partie de la taxe sur le foncier bâti (TFB) du Département. Pour les contribuables méréens, la taxe foncière sera constante en pourcentage, comme cela a été voté par le Conseil municipal de Méré.

City Park

C'est un équipement utile de la commune, dont l'implantation au centre du village permet la pratique sportive par les écoles, et de façon sécurisée par les enfants de Méré.

Malheureusement, certains utilisateurs manquent de civisme et provoquent une gêne pour les autres usagers du jardin public et les riverains : nuisance sonores élevées (sonos, vociférations), non-respect des règles de distanciation, casse des panneaux de basket, non-respect des horaires... Une clôture a été installée afin d'éviter les nuisances et dégradations nocturnes.



Rue du Colombier

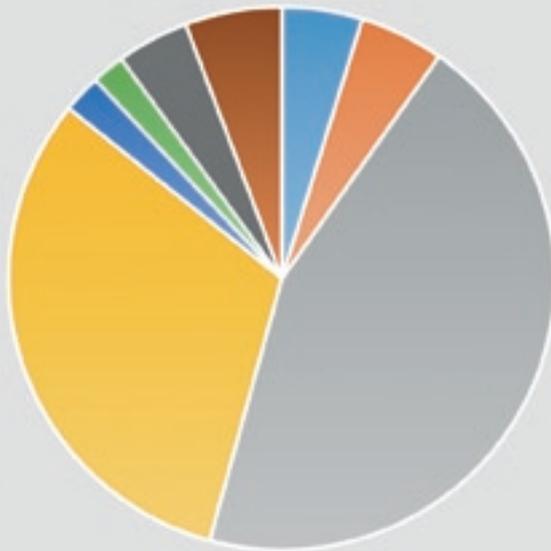
Cette voie est bien pratique pour rejoindre le centre village depuis la RN12 en évitant les encombrements de la rue de la Longue Toise, et mérite donc bien sa rénovation !



Route de Galluis

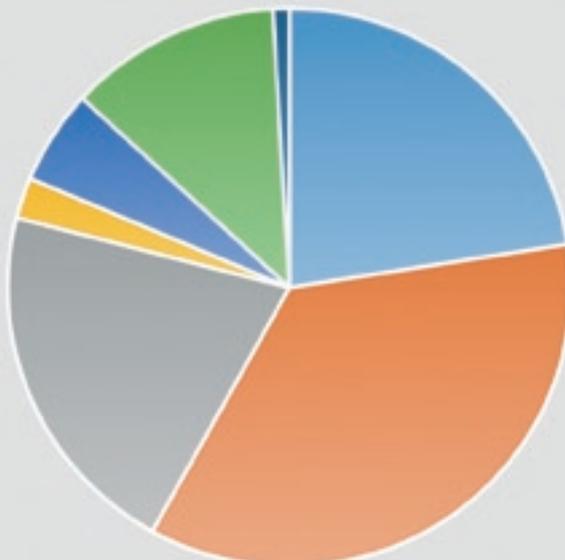


Recettes de fonctionnement



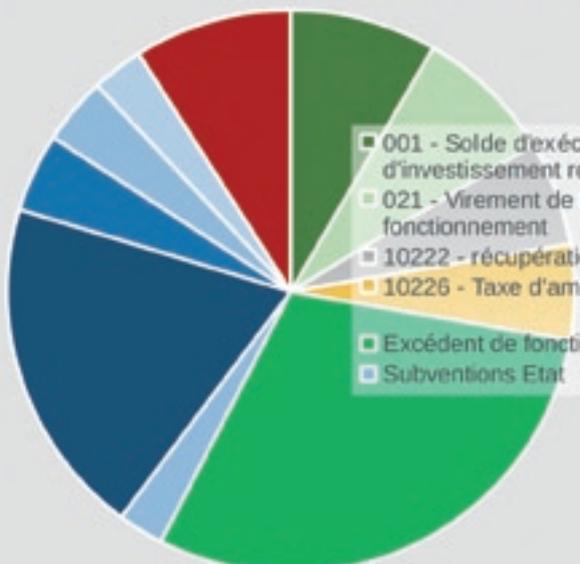
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73111 - taxes foncières et d'habitation
- 73211 - contribution des entreprises
- 7343 - Taxe sur les pylônes électriques
- 7351 - Taxe conso finale électricité
- 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi
- 74 - Dotations, subventions et participations

Dépenses de Fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- cotisations de solidarité autres communes
- 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières

Recettes d'investissement



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 10222 - récupération TVA
- 10226 - Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement 2020
- Subventions Etat
- Subventions Département
- Subvention SEY (Syndicat energie Yvel.)
- Subvention CCCY
- Subvention Dotat[®] équipt territoires ruraux
- Emprunts potentiel

Thématique Semaine Bleue 2021

La Semaine Bleue 2021

70 ans d'histoire pour la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale

« Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire »

« Vivre chez soi » dans son territoire est aujourd'hui perçu comme une des clés déterminantes du bien vivre et du bien vieillir. Ce constat que confortent de nombreux sondages d'opinion repose sur le désir massivement exprimé par les personnes âgées de vivre leur âge dans un environnement et un habitat respectueux de leur autonomie et préservant le vivre ensemble dans leur territoire. Cet habitat, peut être individuel ou collectif, au sein d'un établissement social ou médico-social et dans ce cas, il doit être animé pour être un véritable lieu de vie...

A l'heure de la transition démographique et des prévisions qui portent à l'horizon 2040, à 45% l'augmentation du nombre des personnes âgées de 65 ans et à 72% celui des plus de 80 ans, la Semaine Bleue est l'occasion d'inverser le regard porté sur les aînés. Une population qui ne se reconnaît ni dans l'image de la dépendance et ni dans la seule charge que représenteraient pour la collectivité le poids des retraites et des dépenses de santé.

Les âgés d'aujourd'hui ne se reconnaissent pas davantage dans le stéréotype consumériste véhiculé par les médias. Les parcours de vie au sein des deux générations qui structurent l'avancée en âge au-delà de 60 ans sont par nature pluriels et singuliers. Tous les retraités n'ont pas nécessairement envie, au gré des opportunités fiscales, d'aller vivre leur temps de retraite au Portugal ou au Maroc et les plus âgés ne sont pas nécessairement « dépendants » ou résidents d'EHPAD.

Bien vivre son âge dans son territoire, nécessite toutefois une attention que l'on a coutume désormais d'identifier en termes de prévention de la perte d'autonomie. Il s'agit avant tout de bien vivre avec son corps en lui conservant ses capacités et notamment la motricité garante de la mobi-

lité qui constitue le principal facteur d'autonomie et de lien social. C'est tout le sens des « Marches Bleues » que nous invitons à organiser dans le cadre de la Semaine Bleue.

Bien vivre son âge c'est aussi bien s'alimenter en prenant en considération les besoins nouveaux notamment en quantité et en variété car ils évoluent avec l'âge et en conservant quand c'est possible la dimension sociale du repas

Bien vieillir c'est aussi disposer d'un habitat adapté autant dans sa localisation géographique que dans son aménagement intérieur. L'aménagement du logement et les équipements plus ergonomiques compensent les altérations fonctionnelles et permettent d'éviter les accidents de la vie quotidienne. L'ouverture et la proximité avec les voisins, le quartier, la commune protègent de l'isolement et du sentiment de solitude. L'accessibilité des commerces et des réseaux de transports en commun sont des vecteurs déterminants du maintien de l'inclusion sociale.

L'inclusion sociale des personnes âgées, passe aussi par la lutte contre la fracture numérique dont elles sont particulièrement victimes comme en témoigne les résultats de l'enquête réalisée en 2018 par l'association les Petits Frères des Pauvres. Quatre millions de personnes âgées de plus de 60 ans n'accèdent pas à internet ainsi, l'exclusion numérique est devenue un facteur aggravant de l'isolement relationnel.

Bien vivre son âge c'est enfin participer à la vie sociale, économique et culturelle de son territoire au contact et en relation avec les autres générations dans sa famille mais aussi et surtout avec les amis, les voisins ceux avec lesquels on peut partager un loisir, une passion, un engagement associatif. Dans le contexte inédit de cette crise sanitaire, économique et sociale, la Semaine

Bleue 2021 aura plus que jamais pour objectif de développer et de valoriser la place que les aînés doivent occuper dans la communauté et ce, quels que soient leur âge et leur autonomie. Les plus âgés qu'ils résident à domicile ou en Ehpad ont beaucoup souffert des confinements successifs et nombre d'entre eux ont perdu tout lien social.

L'année 2021 est aussi l'occasion de commémorer le 70ème anniversaire de la Semaine Bleue. Car c'est en 1951 que fût instituée la journée nationale des Vieillards devenu semaine nationale des retraités et personnes âgées puis Semaine Bleue dans les années 90.

Lutter contre l'isolement et son corollaire la relégation sociale, sera un des maîtres-mots de cette Semaine Bleue anniversaire. Dans les territoires et au plus proche des citoyens âgés, toutes les forces doivent se mobiliser au service de cette cause pour pouvoir vaincre ce fléau. C'est avec cet objectif que nous vous invitons à développer les dynamiques locales de lutte contre l'isolement social et les démarches participatives par le biais des associations locales, du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés, de Monalisa et des départements, des communes, etc....

Plus qu'une commémoration, nous voulons que cet anniversaire marque un tournant décisif : celui d'une représentation positive de la vieillesse et du vieillissement.

« Tout ce que vous faites pour moi mais sans moi, vous le faites contre moi » cette alerte lancée par Nelson Mandela nous invite à associer étroitement les personnes âgées à la programmation et à la réalisation des actions qui seront impulsées dans le cadre de la Semaine Bleue.

LA SEMAINE BLEUE

SEMAINE
NATIONALE
DES RETRAITÉS
ET PERSONNES
ÂGÉES



ENSEMBLE, BIEN DANS SON ÂGE, BIEN DANS SON TERRITOIRE

➤ DU 4 AU 10 OCTOBRE 2021 ➤

www.semaine-bleue.org



Sous le haut parrainage du ministère des Solidarités et de la Santé
En lien avec La Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre



Les Amis de François Quesnay
présentent



La justice seigneuriale

Dans le MAG n°2 (avril 2021), nous vous commentons les doléances de deux membres du tiers état de Méré (1786) où il était question de justice seigneuriale.

La **justice seigneuriale**, constitue un mode d'organisation médiéval du système judiciaire, à l'œuvre dans la plupart des États européens. On estime à environ 20 000 à 30 000 le nombre des cours de justice seigneuriale dans tout le royaume de France à la veille de la Révolution. Elles constituaient la base de l'organisation judiciaire, avec les prévôtés (justices royales subalternes), supprimées pour ces dernières au milieu du XVIII^e siècle.

La justice seigneuriale a une importance primordiale au sein du village. Elle arbitre d'une part les conflits entre paysans, et d'autre part entre ceux-là et le seigneur. Dans ce dernier cas, elle n'est compétente qu'en matière de droits seigneuriaux, car pour toute autre cause, le seigneur doit se pourvoir devant une justice autre que la sienne.

Les seigneurs ont aussi un rôle de police administrative concernant les poids et mesures, la voirie, le contrôle des prix, les marchés, le fermage, les droits de passage.

La possession de la justice constituant un important élément de prestige, les seigneurs n'hésitent pas à planter des

poteaux de justice armoriés, qui permettent de marquer les limites territoriales de la seigneurie.

Jusqu'au XVI^e siècle, la cour seigneuriale est présidée par le seigneur, ou l'un de ses représentants : prévôt, bailli, sénéchal ou simple juge. Le seigneur ne juge plus personnellement depuis le XVI^e siècle.

Il est alors tenu de nommer un juge possédant des compétences juridiques reconnues (diplôme d'une faculté de droit), être pourvu de gages suffisants, et avoir été agréé par la juridiction royale dont il dépend.

Les trois niveaux de justice seigneuriale

Justice haute (ou haute justice)

Le seigneur (ou plus exactement le juge seigneurial) peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale (d'où le nom de jus gladii, litt. « droit de l'épée »), celle-ci ne pouvant toutefois être exécutée qu'après confirmation par des juges royaux (appel obligatoire, porté devant les parlements). La haute justice jouit de la plénitude de juridiction au civil comme au pénal.

Justice moyenne (ou moyenne justice)

Le seigneur peut juger les rixes, injures et vols. Les délits ne peuvent être punis de mort. Pratiquement, la moyenne justice joue un rôle important au civil, notamment en matière de successions et de protection juridique des intérêts des mineurs : apposition de scellés, inventaire des biens des mineurs, nomination des tuteurs, etc.

Justice basse (ou basse justice)

Le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Il s'occupe aussi des délits et amendes de faibles valeurs (dégâts des bêtes, injures, amendes inférieures à 7 sols 6 deniers). Il doit posséder sergent et prison afin d'y enfermer tout délinquant avant de le mener au haut justicier. Si la seigneurie est assez grande pour qu'il y ait des vavasseurs, les affaires de moyenne et basse justice sont jugées par leurs soins.

La Révolution française de 1789 supprime les justices seigneuriales et leur substitue les justices de paix (loi des 16 et 24 août 1790) qui fonctionneront dans chaque chef-lieu de canton jusqu'en 1958.

Les maires, origine

Le mot maire trouve son origine dans le polyptyque d'Irminon, ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle. Il emploie le mot maior quand il parle du représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

L'abolition des droits féodaux (4 août 1789) de l'ancien régime aboutit à l'apparition des maires.

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI^e siècle. Puis, au XII^e siècle, le maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de représentants. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins, de conseillers, de syndics ou de consuls.

Dans la France du sud, on parlera donc, plus spécifiquement, de «consulat», dont sont membres les consuls, généralement choisis au nombre de trois parmi les «conseillers». Ils sont cooptés par les grandes familles bourgeoises de la ville. Cette institution est très présente entre la fin du XII^e siècle et jusqu'à la Révolution, œuvrant pour la sécurité de la ville, sa salubrité et réglant la vie économique.

Mise à mal par l'effondrement des économies et des structures rurales causé par la guerre de Cent Ans, l'institution se développe après celle-ci pour répondre au besoin d'administrer de nouveau les campagnes pour le compte de propriétaires non-résidents. À la fin du XV^e siècle, les maires achètent leur charge pour deux ans. Souvent, celle-ci revient par intermittence aux mêmes plus importants censitaires. L'institution décline avec le développement et la spécialisation des compétences de l'administration royale, la prévôté (juge, prévôt, lieutenant, procureur fiscal, greffier, huissier), ce avant même le début des guerres de religion.

Par l'édit royal de 1692 les fonctions de magistrats élus sont supprimées et, dans la plupart des villes sont créés un office de maire et des offices d'assesseurs en remplacement des syndics choisis par les assemblées d'habitants. La vente des nouveaux offices permet de renflouer les caisses de l'État.

De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République, Directoire

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Avec Thermidor (juillet 1794), la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des «présidents des municipalités cantonales».

De 1799 à 1848 : Consulat, Premier Empire, Restauration, monarchie de Juillet

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

**Vous pouvez contacter Les Amis de François Quesnay :
lesamisdefq@gmail.com**

Les maires de Méré

**CAMELOT
Nicolas**

maire de
1792 à 1800

**BONENFANT
Louis Germain**

maire de
1800 à 1816

CAPPELET

maire de
1816 à 1827

**SOUHAITÉ
Denis
Jean-Baptiste**

maire de
1827 à 1841

**PELARD
Louis**

maire de
1841 à 1846

**PELARD
Philippe**

maire de
1846 à 1848

**CAMELOT
Jean-Baptiste**

maire de
1848 à 1853

**PELARD
Philippe**

maire de
1853 à 1861

**BERCHÉ
Charles**

maire
de 1861 à 1884

THION
Charles

maire de
1884 à 1890

CRESPIN
Henri

maire de
1890 à 1896

MOUSSU
Anatole

maire de
1896 à 1912



CRÉTÉ
Léon
maire de
1912 à 1935



VALTOU
Louis
maire de
1936 à 1953



PAGE
Maurice
maire de
1953 à 1985



De VITRY
Arnaud
maire de
1986 à 1995



RECOUSSINES
Michel
maire de
2004 à ce jour



MULLER
Jean-Claude
maire de
1995 à 2004



CCFD - TERRE SOLIDAIRE

Qui sommes-nous ?

«Manger à sa faim, vivre dignement »

Depuis 60 ans, le CCFD Terre-Solidaire agit pour un développement plus harmonieux entre les pays les plus pauvres et les pays riches. Depuis 20 ans, les acteurs des pays du Sud, partenaire du CCFD Terre-Solidaire, nous ont conduit à nous engager pour plus de justice, et notamment la justice climatique.

Une équipe locale existe à Méré et dans la région de Montfort l'Amaury. Nous sommes investis et organisés pour proposer des informations, de la participation et de l'éducation sur le thème de la Solidarité Internationale. Anne, Suzanne, Michel, Alain et Philippe réalisent, année après année, des interventions en milieu scolaire (école primaire de Méré), des rencontres et informations dans le cadre de conférences, Café-débats, et même Expo-ventes Artisans du Monde (grande salle de la Mairie).

NOUS HABITONS TOUS LA MEME MAISON



Agir en s'informant

Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Ecole primaire, CE2, CM1, CM2 à Méré

Les enfants sont invités à s'intéresser aux valeurs et missions sur lesquelles s'engage le CCFD-Terre Solidaire.

Abordés de façon ludique, par des dessins d'animation ou des jeux de carte, plusieurs thèmes sont abordés : le partage des richesses, la résolution des conflits, les migrations.

Lors des séances, il s'agit de déclencher la curiosité des enfants sur ces sujets à la fois importants et complexes, de les aider à en comprendre les enjeux, de leur présenter quelques actions menées par le CCFD-Terre Solidaire pour y répondre.

Ces séances sont très riches. Il n'est pas rare qu'elles conduisent les enfants à s'exprimer sur leurs propres engagements familiaux ou scolaires, sur les actions de citoyenneté et de solidarité qu'ils mènent à leur niveau. Elles peuvent donner lieu à un prolongement laissé à la discrétion des enseignant(e)s : quizz, poème, arbre du « Vivre ensemble » ...

En mars 2020, nous étions prêts à intervenir. La pandémie a tout arrêté... et nous espérons bien reprendre dès l'année prochaine grâce à l'accueil bienveillant et efficace de Mme l'équipe pédagogique !

Collège du Bel Air à Montfort-l'Amaury

Les actions de l'équipe se déroulent en coordination avec la direction du collège et l'équipe de professeurs d'histoire/géographique.

Pour les classes de 4^{ème} et de 5^{ème}, les interventions s'inscrivent dans le cadre des



programmes de géographie et ont pour objet de mettre en évidence, entre autres, les **enjeux de la souveraineté alimentaire des pays émergents**. Les séances utilisent la projection de vidéos invitant les élèves à réagir, comprendre les problématiques et les **solutions proposées et mises en œuvre par les partenaires locaux impliqués aidés financièrement par le CCFD-Terre Solidaire**. Les interventions se terminent par une réflexion des élèves sur le rôle qu'ils peuvent avoir à leurs niveaux (se documenter, en parler autour d'eux...). Quelques exemples de sujets abordés : **l'accaparement des terres en Ethiopie, l'Inde et ses inégalités, la culture intensive de palmiers à huile en Indonésie**.

L'année 2020, considérablement perturbée par la pandémie, n'a pas permis les interventions, comme **la venue d'un partenaire d'Haïti ; la tenue d'une animation « Bouge ta planète »** ; le téléphone portable et son impact (écologique, social...). Le souhait est évidemment de reprendre les interventions pour l'année scolaire 2021-2022.

Informations, Rencontres et conférences

La dernière conférence a eu lieu à Méré en 2019, avec la présence d'Eléna LASIDA sur le thème « Habiter la Maison commune ». Par ailleurs, les « Café-débats », organisés par ASPIRINE, nous ont invités trois fois (Commerce Equitable, Paradis Fiscaux, Finances solidaires).

Nous attendons avec impatience les conditions permettant de proposer de nouveaux projets. Par exemple, dans le cadre de la transition écologique, sur quel modèle de développement durable doit-on travailler pour réduire les inégalités et sortir les pays pauvres de la faim et de la précarité ?



Le CCFD terre-Solidaire...

...C'est aussi Le plaidoyer et la promotion de La finance solidaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combat>

Exemples de partenariats :

PEROU, PHILIPPINE, BURUNDI

Loin des pratiques d'assistance et d'urgence, notre action de solidarité internationale

repose sur des partenariats avec des organisations locales. Nous accompagnons plus de 500 partenaires dans 71 pays et soutenons leurs projets. Nous choisissons de ne pas envoyer d'expatriés ni de matériel. En revanche, nous proposons un accompagnement à la conduite de projet, une mise en réseau, un appui financier.

AU PÉROU
8 communautés paysannes profitent d'un soutien pour une agriculture durable, représentant 666 bénéficiaires directs et 7 173 bénéficiaires.

AUX PHILIPPINES
4 régions bénéficient d'une aide au programme de développement pour 3 319 fermiers au sein de la province de Sorsogon.

AU BURUNDI
108 coopératives créées pour 107 570 familles dans 15 provinces.

Le commerce équitable

Voilà près de 10 ans que nous organisons à Méré une ou deux fois par an, des expositions-ventes sur le commerce équitable avec Artisans du Monde. Derrière les produits se cache un mouvement qui porte une vision exigeante du commerce équitable. Le label WFTO garantit les conditions

de travail, les salaires, l'absence de travail des enfants et la protection de l'environnement. Aujourd'hui, ce sont 105 organisations de producteurs, originaires de 44 pays qui sont représentées.



Prochaine expo-vente à Méré

les 27 et 28 novembre 2021.

Nous vous y attendons nombreux.

Toutes nos activités reprennent en septembre.
Vous pouvez vous inscrire lors de la journée des associations

le samedi 4 septembre.

L'ASCL ce sont de nombreuses activités

Pour chacune d'elles vous trouverez sur le site les coordonnées des responsables, les horaires et tarifs des activités.

<http://www.asclmere.fr/>

SPORT

Eveil sportif
Multisport
Basket

Badminton
Courons ensemble
Gymnastique
Hatha yoga
Marche promenade
Marche nordique

CULTURE

Aspirine
Eveil musical
Flûte traversière
Rencontres musicales
Sculpture

Visuel Art
Modèle vivant

LOISIRS

Anglais
Danses de salon
Généalogie
Les fées récréatives
Philatélie Cartographie
Sophrologie



Danses de salon

ASCL vous propose des cours :

- **de danses de salon en couple :**
Valse, Paso-doble, Rumba, Cha-cha 1h30
lundi de 19h30 à 21h
- **3^{ème} année et plus**
mercredi de 19h à 20h30
- **de danses en ligne...** en individuels 1h
lundi de 18h30 à 19h30
mercredi de 18h à 19h
- **des stages ponctuels de danses de salon**
<http://asclmere.fr/loisirs/danse-de-salon/>
Monique Bourg - tél. : 06 61 45 59 80



Gymnastique

Du nouveau pour la rentrée : après quelques années passées avec nous, Dominique souhaite arrêter son activité. Aurélie nous rejoint les lundis matins. Maintenant ce sont 3 professeurs qui animent les cours de gymnastique et vous proposent des séances très diversifiées gym douce, gym tonique, cuisses, abdos, fessiers, stretching, pilates, step, cardio boxe, cardio danse, zumba...
Pour le prix d'une cotisation, vous pouvez assister aux 6 cours.
Pour une remise en forme en ce début de saison !
<http://asclmere.fr/sports/gymnastique/>
Monique Bourg - tél. : 06 61 45 59 80



Marche nordique les samedis matins

Venez marcher en petits groupes, 10 à 12 km sur les sentiers des forêts environnantes. idéal pour vous remettre en forme, garder une bonne santé physique avec de la convivialité !
Les bâtons facilitent la marche.
La vitesse est adaptée aux participants.
Inscriptions à la journée des associations à Méré le 4 septembre 2021 et lors des séances d'essai tous les samedis du mois de septembre, à partir du 11 septembre 2021.
Rendez-vous à 9h30 place de la mairie de Méré. Retour vers 12 heures. Adhésion annuelle 10 euros.
Bernadette et Thierry 06 09 70 68 52
mereascl@gmail.com

Sophrologie

A la Salle des associations

Des séances hebdomadaires

Tous les mercredis soirs

hors vacances scolaires

Deux cours de

17h30 à 18h50 - 19h00 à 20h20

Des stages ponctuels durant la saison 2021-2022.

Le samedi de 14h00 à 16h30.

<http://www.asclmere.fr/loisirs/sophrologie/>

Coralie Grangeot tél. : 06 12 76 02 43



Anglais

Dans les starting blocks pour un redémarrage des activités!

Dès le 4 septembre jour du « forum des associations » nous espérons et le souhaitons toutes et tous vivement reprendre nos activités de « conversation anglaise ».

Nous prévoyons une ouverture de session supplémentaire le mercredi pour nos scolaires de primaire (sous réserve d'un quota d'adhérents).

Nous remercions chaleureusement nos animatrices Johanna et Gail pour leur implication tout au long de l'année 2020-2021.

Nous regrettons déjà le départ de notre Johanna qui nous quitte pour de nouveaux horizons!

Bon vent Johanna !

Au 4 septembre Gail

Anne-Marie



Le mot du Président

Bonjour à toutes et à tous

Nous avons vécu une année particulière et pour le bureau de l'ASCL, il a fallu mettre en place des solutions adaptées après l'arrêt des activités, trouver des formules pour certaines sections, en accord avec les contraintes sanitaires, répondre aux questions de nos adhérents pour la suite et la reprise tant espérée de leurs activités. Concernant nos enseignants ils ont été inscrits au chômage partiel grâce au travail de Patrick et Florence.

Pour la réalisation de notre assemblée générale, qui se déroule habituellement en décembre, un délai de 3 mois était alloué par Jeunesse et Sport pour son organisation. Deux solutions étaient envisageables : en présentiel ou en visio-conférence. La 2ème solution a été choisie et la date fixée au 26 mars. Anne Marie et Richard ont mis en place via Zoom le conseil d'administration, il était temps, la date limite étant le 1er avril. Cette assemblée a permis l'approbation du rapport moral, des comptes 2019/2020 ainsi que le budget 2020 /2021, le renouvellement des membres du conseil d'administration, la venue de Richard et la reconduction du bureau.

Des dispositions ont été prises pour les adhérents lors de cette assemblée : 29 semaines de remboursement sur les 34 prévues pour les activités arrêtées le 19 octobre 2021. Si des activités reprennent avant les vacances, elles ne seront pas décomptées.

Les remboursements par chèque se feront par l'intermédiaire du responsable de section à partir de juin 2021. Une signature de réception du chèque sera demandée à l'adhérent.

Les inscriptions à l'ASCL se feront pour 2021/2022 par l'intermédiaire de Pep's Up par les responsables d'activités.

Nous allons retrouver, je l'espère, une activité et une vie associative normale. Un retour à la normale qui passe par 3 étapes : le 19 mai, le 9 juin et le 30 juin. Retrouver cette sérénité tient à vous, dirigeants, responsables, enseignants et vous les adhérents...

Durant cette période difficile, par vos efforts, et en vous adaptant aux contraintes sanitaires, vous avez pu continuer en partie certaines activités. Citons la marche promenade et nordique, courons ensemble, la conversation anglaise... et plus particulièrement l'éveil sportif et le multisports sous la responsabilité d'Elodie et Florence avec l'aide du MTC durant les mois d'avril et mai. Merci à Jean Guy et le bureau du MTC pour avoir permis à nos jeunes d'être ensemble et de retrouver leurs « copains » sur le court n°3.

Dès le 19 mai les activités pour les mineurs ont repris avec et sans contact dans le gymnase, pour les adultes les surfaces extérieures et uniquement sans contact a permis la reprise sans oublier les contraintes sanitaires.

Le 9 juin sport accès pour tous avec contact en extérieur et aux espaces en clos couvert sans contact

Et enfin le 30 juin sport pour tous sans oublier les précautions qui seront de vigueur afin de ne pas revivre tous ces moments difficiles.

Bonnes vacances à toutes et à tous, protégez-vous bien et en prenant soin de vos proches.

Georges Bodel
Président de l'ASCL

Journée nationale du

8 mai 2021

Commémoration de la Victoire
du 8 mai 1945



Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

8 mai 1945

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrasades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien. La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.



Animation scolaire

Kapla

pour les élèves de maternelle

Faute de sortie scolaire, les élèves de maternelle ont bénéficié dans la salle des mariages d'une animation avec les célèbres planchettes du jeu Kapla le vendredi 26 mars.

Ainsi maisons, Tour Eiffel, pont, bateau et animaux divers ont été construits tout au long de cette journée.

Mme Duquenoy et M. Recoussines ont été les seuls visiteurs de cette exposition éphémère. Les parents ont découvert le travail de leurs enfants par les photos qui ont été envoyées.



Une *épicerie participative* à Méré

La maison Gabet, située au 4, rue du Colombier, accueille depuis le 24 avril 2021, l'Epi du Grand Chêne. Cette épicerie participative a pour objectif de favoriser la consommation éco-responsable, locale et bio, et de créer du lien social.

L'épicerie est une association ouverte à tous, qui fonctionne grâce à ses adhérents : chacun met la main à la pâte 2 heures par mois (tenue de la boutique, collectes des produits locaux, réceptions des livraisons, gestion des stocks). En échange l'adhérent accède à des produits en majorité locaux ou issus de circuits-courts, le plus souvent bio, et respectueux du bien-être animal, à des prix attractifs car sans le surcoût de la distribution. En rassemblant les produits locaux et en groupant les commandes en circuit-court avec d'autres Epis, l'Epi soutient les petits producteurs et atteint un gain carbone de plus de 80 %. La gestion des déchets est aussi un des axes de l'Epi : un maximum de vrac est proposé et un travail est effectué sur le retour des emballages.

L'association a aussi pour objectifs de renforcer le lien avec les producteurs locaux, à travers un échange continu ainsi que des rencontres et des dégustations de produits, et d'informer et sensibiliser à une autre façon de consommer, à travers des ateliers et conférences (ces aspects de l'association

sont malheureusement limités, en ce moment, par la situation sanitaire).

La mairie de Méré a décidé de soutenir le projet en mettant son local à disposition de l'association. Nous la remercions vivement pour son accueil chaleureux et l'aide qu'elle nous apporte !

L'Epi fait partie du réseau Monépi (www.monepi.fr)

Pour en savoir plus : site Internet, www.epidugrandchene.fr ou FaceBook : [epidugrandchene](https://www.facebook.com/epidugrandchene)

Venez nous voir dans les horaires d'ouverture

Horaires de la boutique
les mercredis de 17h00 à 18h30
et les samedis de 10h30 à 12h00



1^{er} *marché de producteurs locaux*

La mairie organise le samedi 25 septembre son 1er marché de producteurs locaux.

Vous pourrez y rencontrer des producteurs fermiers et artisanaux, une rencontre directe entre producteurs et consommateurs.

Vous pourrez y déguster des produits préparés par des passionnés "de beau et de bon" qui vous parleront de leur métier.

Si vous connaissez un producteur intéressé par cet événement n'hésitez pas à contacter Christine Riché soit par mail christineriche@orange.fr soit au 06 84 16 94 45.



MÉRÉ La médiathèque
DIA François Quesnay
THE est ouverte
QUE

HORAIRES RESTREINTS

Susceptibles d'évoluer

Mis à jour sur www.aufildespages78.fr

Mercredi : 14h30 - 17h00

Jeudi : 16h30 - 19h00

Samedi : 10h00 - 12h30

Protégez-vous, protégez-nous !

- 3 personnes/famille + 1 sac
- 4 personnes max à l'intérieur
- Lavage des mains à l'entrée
- Masque obligatoire
- Lors de votre passage, il vous est demandé de respecter les gestes barrières



Médiathèque François Quesnay
1, sente de l'Abbaye, 78490 Méré
01 34 86 76 96 ou
mediatheque-de-mere@wanadoo.fr

Bonne lecture !



Spectacle de l'atelier théâtre

Méré les 3 et 4 juillet

L'atelier de théâtre qui réunit douze élèves n'a jamais cessé de travailler, sous la direction de Mikaëlle Fratissier, comédienne et metteur en scène, que ce soit en visio-conférence, en extérieur et en sous-groupe, et même par mauvais temps ! Il vous propose les 3 et 4 juillet 2021 à Méré un beau spectacle autour de «l'Inconnu». Venez nombreux !

Pour découvrir l'atelier et le spectacle, scannez le QR Code !



LA COMPAGNIE CARACTÈRES PRÉSENTE

Samedi 3 juillet 20h30
Dimanche 4 juillet 17h30

DANS LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE DE MÉRÉ

L'INCONNU

Par la troupe amateur de Méré

Dès 8 ans
Nombre de places limité
Respect du protocole sanitaire

Réservation par email à ciecaracteres@gmail.com

Yvelines Fibre propose *la fibre*

Yvelines Fibre propose la fibre dans 140 communes parmi les 149 confiées par le Département et Seine et Yvelines Numérique. Plus de 85000 foyers sont d'ores et déjà raccordables à la fibre et près de 35000 bénéficient déjà du Très Haut Débit.

Les opérateurs présents – Free arrive

A date, 9 opérateurs sont présents sur le réseau pour adresser le marché Grand Public : 6 opérateurs dits alternatifs ainsi que Bouygues, Orange et SFR.

Depuis le 25 mai, Free commercialise ses offres fibre sur les premières communes couvertes par le réseau Yvelines Fibre.

Au fur et à mesure de l'arrivée de Free sur les communes, l'outil d'éligibilité sur le yvelinesfibre.fr est mis à jour.

Sécurité

Les opérateurs démarchent localement, par téléphone, par campagne de SMS. Quoique disent les commerciaux, **il n'y aucun monopole d'opérateur**, les administrés ne doivent pas hésiter à demander la carte professionnelle du démarcheur et prendre ses coordonnées s'il a un comportement ou des propos inacceptables. Ceci peut être remonté via la Mairie par exemple qui transmettra à Yvelines Fibre qui relaiera le message aux opérateurs.

L'outil d'éligibilité permet de voir quels sont les opérateurs susceptibles de proposer un abonnement FTTH à l'adresse concernée.

Le raccordement

Les opérateurs Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR sous-traitent le raccordement final. Il peut arriver que le raccordement soit réalisé de façon impropre. Il est important de l'indiquer lors de la signature de fin de travaux, de relever la plaque d'immatriculation du véhicule du raccordeur ou de demander sa carte professionnelle. C'est le seul moyen pour limiter les malfaçons et dégradations en remontant ainsi l'information à Yvelines Fibre. Il faut en effet savoir qu'Yvelines fibre n'a pas connaissance de la date d'intervention des techniciens de raccordement, de leurs coordonnées et du nom de la personne chez qui ils interviennent.



Le droit à la fibre

Si les administrés habitent dans un collectif non éligible à la fibre, afin de bénéficier d'un accès Très Haut Débit, une convention doit être signée entre la copropriété ou le propriétaire et Yvelines Fibre pour l'installation des équipements fibre optique dans les parties communes.

Le Décret n°2009-53 du 15 janvier 2009 garantit à chaque habitant le droit de pouvoir accéder au très haut débit (en faisant la demande auprès du syndic ou du conseil syndical, s'il est propriétaire, ou auprès du propriétaire de son logement, s'il est locataire, (sauf en cas de motif légitime et sérieux, notifié au plus tard dans les 3 mois qui suivent la demande du locataire).

- Si vous êtes propriétaire : vous pouvez vous rapprocher de votre syndic ou votre conseil syndical.

Nous vous informons que le syndic ou le conseil syndical a l'obligation de se prononcer sur toute demande d'accès à la fibre optique émanant d'un occupant de l'immeuble.

- Si vous êtes locataire : vous pouvez vous rapprocher de votre propriétaire en faisant valoir votre droit à la fibre.

Dans tous les cas, Yvelines Fibre vous remercie de bien vouloir la mettre en copie de vos échanges à l'adresse suivante : guichetpatrimoine_yvfi@tdf.fr afin de lui permettre d'engager les démarches administratives nécessaires auprès du syndic, du conseil syndical ou du propriétaire.

La convention est accessible dans la section infos pratiques du site yvelinesfibre.fr, rubrique « documents téléchargeables ». Pour plus d'informations vous pouvez aussi accéder à une vidéo disponible sur le site internet « yvelines fibre optique : mode d'emploi » ou avec le QR code ci-dessous.



Les Olympiades samedi 29 mai

Quel succès pour cette animation réservée aux enfants de 8 à 12 ans !

7 équipes (soit environ 50 enfants) se sont affrontées durant des épreuves sportives

dignes des jeux olympiques (tir à la corde , parcours avec ballon , relais...)

Fatigués mais heureux, ils ont fini par un goûter et la remise des prix.

Merci à nos partenaires pour le don de lots publicitaires (Decathlon, CIC, LCL ...), à l'animatrice Florence qui connaît bien nos petits Méréens.



AU PARC DU POIRIER D'ENCRE

MÉRÉ

DIMANCHE
12 SEPTEMBRE 2021

FÊTE DE LA SAINT ROCH

- CONCOURS DE PÉTANQUE
- CAGE À GRIMPER DE 8M
- TYROLIENNE DE 50M
- CIRCAMBULE
- SCULPTURE BALLON
- ATELIER MAQUILLAGE
- GYROPODES
- BALADE EN PONEY

ANIMATIONS
DE 11H00 À 12H30
ET DE 13H30 À 17H30

PARTICIPEZ À LA FÊTE DE MÉRÉ !

TOUTES LES ANIMATIONS SONT GRATUITES,
OFFERTES PAR LES COMMISSIONS
"FÊTES, CÉRÉMONIES & JEUNESSE" DE MÉRÉ



Possibilité de se restaurer sur place le midi :
pique-nique avec mise à disposition de tables et
présence du food truck "la roulotte qui mijote"



[HTTP://WWW.MERE-VILLAGE.FR/](http://www.mere-village.fr/)

Classics Mini

Classics Mini est une entreprise fondée en 2019 par un couple de Méréens et dont le siège est dans notre village. Son activité de vente de véhicules anciens restaurés cible d'abord les passionnés d'automobile et particulièrement de Minis Cooper, avec une spécialisation pour toutes les générations de minis, mais une prédilection pour celles d'avant 2000, des plus répandues aux plus rares. La Mini «40ème anniversaire» en est un exemple, diffusée à 800 unités ou la « Cooper Sport » dont 3 sont chez Classics Mini sur les 743 exemplaires produits dans le monde. Il existe aussi des clients qui recherchent un placement, comme on le ferait pour une œuvre d'art !

Malgré les difficultés liées aux confinements, son activité a explosé puisqu'à peine après 2 ans d'existence, ils doublent leur surface d'exposition ! Leur showroom est installé à Aubergenville, faute d'avoir trouvé un local accessible et suffisamment vaste dans notre zone d'activité.

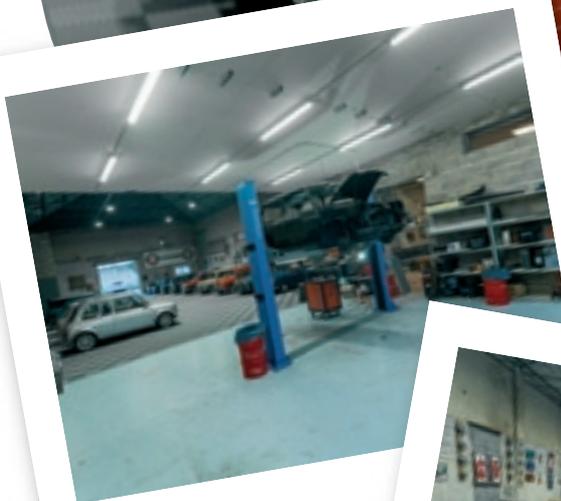
Leur credo est de tout montrer, ne rien cacher au client, et pour cela ils laissent à des garages associés le soin de délivrer le contrôle technique et toutes les factures sont fournies à l'acheteur. Leur entreprise est en forte croissance, de nouveaux locaux vont arriver, et le rêve méréen du gérant est de pouvoir trouver un local suffisamment grand et abordable dans notre zone d'activités afin de mêler passion, métier et développement local.

Contact Classics Mini

06 99 94 04 93

<https://www.classicsmini.com/>

classicsmini@gmail.com



La PASSION du
Vintage
Les SERVICES
en plus

06 99 94 04 93

Tout l'entretien auto chez Midas à Méré



Depuis déjà 1 an, votre centre Midas à Méré dispose d'un nouveau propriétaire et d'une nouvelle équipe.

Ils sont à votre disposition pour vous offrir le meilleur service.

Toute l'équipe est impatiente de vous accueillir du lundi au samedi, avec ou sans rendez-vous.



Midas, c'est : la Révision, les Pneus, la Distribution, l'Embrayage, la Batterie, les Amortisseurs mais aussi des offres exceptionnelles*

Du 31 mai au 14 août 2021

RECHARGE
CLIMATISATION



À partir de

59€⁽¹⁾
au lieu de ~~79€~~

Du 28 juin au 14 août 2021

-30%⁽²⁾

SUR LES
PLAQUETTES
DE FREIN

* Ces offres sont réservées aux particuliers et non cumulable avec d'autres réductions sur le même produit ni avec la carte de fidélité Midas ou Club Midas Connect. (1) Offre valable sur le forfait recharge climatisation comprenant le recyclage du gaz réfrigérant, la remise à niveau du gaz R134a (hors gaz HFO1234yf), et de l'huile dans le circuit et 7 points de contrôle. Réduction de 20€ TTC par rapport aux tarifs conseillés Midas 2020. Une recharge de climatisation ne peut pas être réalisée sur un système présentant des fuites. (2) Offre valable sur les plaquettes de frein de marque Ferodo et Midas Origin'All. Hors main d'oeuvre et ventes à emporter. Réduction par rapport aux tarifs conseillés Midas 2019.

7 avenue de l'Arbre à la Quenée
Tél. 01 30 41 02 68

midas
POUR VOUS, ON SE DÉPASSE

YES+

des visites à domicile pour vous accompagner toute l'année

YES+, inspiré du dispositif initial Yvelines Étudiants Seniors, a été mis en place par le Département des Yvelines en réponse à la crise sanitaire durant l'été 2020. Il propose aux lycéens, demandeurs d'emploi/bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien-sûr aux étudiants, notamment ceux en situation de précarité, des visites de convivialité au domicile des seniors isolés. Reconduit cet hiver et au printemps, le dispositif a permis, depuis sa création, à 8000 personnes âgées de recevoir des visites ou des appels téléphoniques.

Le Département poursuit son engagement et a décidé de redéployer le dispositif YES+ de juillet à décembre 2021. Objectif : lutter contre l'isolement des personnes âgées isolées.

Comment ça marche ?

Dans le cadre d'un appel à candidature, le Département des Yvelines confie à des communes, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), la mise en oeuvre du dispositif YES+ sur leur territoire de référence. Les structures ont à leur charge le recrutement et la coordination directe des personnes qui seront chargées de rendre visite aux personnes âgées ainsi que l'identification des seniors isolés pouvant bénéficier du dispositif. La prestation est gratuite pour la personne âgée et YES+ est entièrement financé par le Département.

Vous êtes une personne âgée isolée et vous souhaitez recevoir des visites de convivialité ?

Bénéficiez de ce service gratuit, dans le respect des gestes barrières.

Au programme :

- visites de convivialité ;
- activités ludiques et numériques ;
- quand cela est possible et en fonction du contexte sanitaire : promenades, sorties, participation à des activités collectives ;
- échanges téléphoniques ;

Pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches au dispositif YES+, rendez-vous sur

www.yvelines.fr/yesplus-inscriptions-seniors.



Avec **YES+**, été comme hiver, la solidarité c'est toute l'année !

LYCÉENS, ÉTUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI, AUXILIAIRES DE VIE* :

Vous recherchez un job enrichissant ? Rendez visite à des personnes âgées !

SENIORS ISOLÉS :

Envie de profiter de moments partagés ? Bénéficiez du dispositif gratuit YES+ !

Informations et inscriptions :

78-92.fr/yesplus

Pour tout renseignement complémentaire :

0 805 38 39 49 (appel gratuit)

yesplus@yvelines.fr

*Auxiliaires de vie : en complément de votre activité professionnelle



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



Vous pouvez également y télécharger un formulaire papier et l'adresser à votre pôle autonomie territorial (PAT). Pour connaître les coordonnées de votre PAT, cliquez ici.
+ d'infos sur www.78-92.fr/yesplus





Propriétaires, futurs acquéreurs d'un chien ou d'un chat, pensez à :



Vérifier qu'il est identifié

au moment de son acquisition/adoption.



Effectuer les démarches obligatoires

avant de vendre/donner votre animal.



Actualiser régulièrement vos informations

dans le Fichier National I-CAD notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.



Disposer d'un passeport à jour

déjà délivré par votre vétérinaire pour voyager.



Déclarer la situation de votre animal

dans le Fichier National I-CAD, lorsqu'il est perdu, retrouvé ou décédé.



Déclarer tous vos changements administratifs

auprès du fichier National I-CAD pour anticiper et éviter les confusions.

Au-delà d'être obligatoire, seule l'identification prouve
le lien entre votre animal et vous.

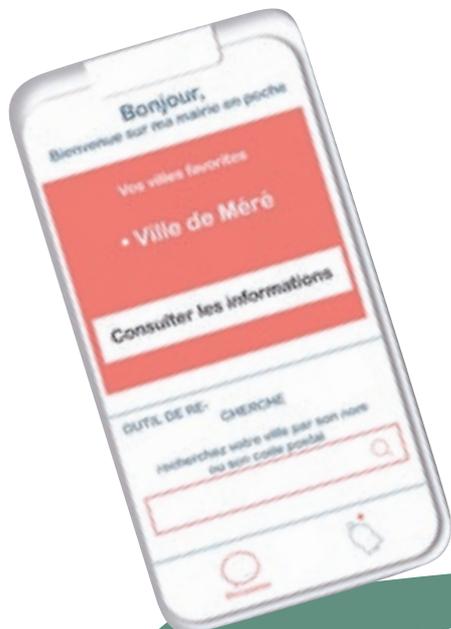
**Pour les protéger,
faites-les identifier**

DU 07 AU 13 JUIN



SEMAINE NATIONALE DE
L'IDENTIFICATION

Pour en savoir plus, rendez-vous sur identifier-mon-animal.fr ou parlez-en à votre vétérinaire.



méré l'appli

Pour profiter pleinement de l'application pour téléphone mobile

« Ma mairie en poche » (MMEP), il est important d'activer les notifications. Cela permet d'être informé des alertes et de pouvoir consulter les informations disponibles. Depuis son lancement à Méré en janvier, la commune a envoyé 31 messages (soit une moyenne de 5 par mois) concernant la vie de notre village. Il y a actuellement 490 méréens abonnés.

Ma mairie en poche.



SIEED

LES VEGETAUX

Définition

Les déchets végétaux comprennent les déchets des particuliers issus des tontes, tailles, feuilles, fleurs. En sont exclus par exemple : la terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur supérieure à 1.5 mètres et de diamètre supérieur à 5 cm, les souches.

Contenants

Des sacs pour déchets verts sont achetés une fois par an par le SIEED et distribués aux communes membres en mars. Les communes se chargent de la distribution des sacs à leurs habitants. Les sacs ne devront pas être supérieurs à 15kgs.

Collecte

La collecte des végétaux est effectuée en porte à porte dans les sacs en papier prévus à cet effet, ainsi qu'en petits fagots dont le lien sera biodégradable. Les végétaux de plus grosses tailles doivent être apportés en déchèteries. Les déchets doivent être déposés la veille de la collecte devant le domicile, de fa-

çon ordonnée afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Cette espace devra être inférieur à 1m³.

LES ENCOMBRANTS

Définition

Les encombrants sont les déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers et comprenant : ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés.

Sont exclus des encombrants par exemple: les déblais, gravats, décombres, déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, déchets contaminés provenant des hôpitaux ou clinique, cabinets et laboratoires médicaux, déchets issus d'abattoirs, batteries, peintures, solvants, bouteille de gaz, extincteurs, déchets dangereux, toxiques, objets qui par leur poids ou dimensions ne pourraient être chargés dans les véhicules, ni portés par deux personnes, pièces d'automobiles et d'engins à moteurs, bidons d'huile, pneus, souches d'arbres, bûches, vitrerie, les déchets des manifestations communales style foire à tout, brocante, fête foraine.

Collecte encombrants

La collecte des encombrants a lieu deux fois par an dans chaque commune membre du SIEED en porte à porte. Les objets doivent être déposés la veille au soir du ramassage, sur la voie publique devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace aussi faible que possible et qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Le volume de déchets ne pourra excéder 1m³. Des déchèteries sont par ailleurs à disposition des habitants du territoire du SIEED.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi, vendredi, samedi
10h-12h30 / 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h
www.sieed.fr

Collecte des déchets verts tous les lundis à partir du 29 mars 2021

Encombrants

Jeudi 16 septembre 2021

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30

Les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de
10h00 à 12h00

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine
avant 7h00 et après 19h30

Les samedis
avant 8h00 et après 19h00
Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie. Il est rappelé que les feuillages, tondeuses de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».

Horaires du terrain multisport

Par arrêté municipal, les horaires d'ouverture du terrain multisport ont été fixés à 8h30-19h du 01/04 au 31/10, et de 8h30 - 18h du 01/11 au 31/03

Numéros utiles

- Mairie de Méré 01 34 86 02 13
- Sous-Préfecture de Rambouillet 01 34 83 66 78
- Préfecture des Yvelines Versailles 01 39 49 78 78
- Direction Départementale des Territoires (DDT) 01 30 84 30 00

- Numéro d'appel d'urgence européen unique 112
- Pompiers 18
- Police / Gendarmerie 17
- Samu 15

- Numéros d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114
(contact par fax ou SMS seulement)

- ERDF dépannage 06 64 99 28 94
- GRDF dépannage 06 75 62 96 96

- Conseil Général
- Centre routier 01 34 57 32 40
- Météo France 08 99 71 02 94

Sites Internet utiles

- www.yvelines.gouv.fr
- www.prim.net
- www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques
- www.risques.gouv.fr

Site web, application mobile de la commune

- www.mere-village.fr
- Ma mairie en poche



Apple



Android

Agenda

• Théâtre

Samedi 3 et dimanche 4 juillet

• Forum des associations

Samedi 4 septembre

• Fête de la Saint Roch

Dimanche 12 septembre

• Marché des producteurs locaux

Samedi 25 septembre

• Journées européennes du patrimoine

Samedi 18 et dimanche 19 septembre

• Animation Jeunesse - Paintball

Dimanche 10 octobre

• Foire aux jouets

Samedi 13 novembre

• Noël des Créateurs

Samedi 20 et dimanche 21 novembre

• Exposition/vente commerce équitable

Samedi 27 et dimanche 28 novembre

En fonction de l'évolution des restrictions sanitaires

Carnet

Mariages

**Franck, Michel MOLINIER
et Andrea AZOUBEL**

le 22 mai 2021

Matthieu KHALAF

et Kenza, Victoire SADOUN

le 17 Juin 2021

**Dylan, Jean-Claude, Thierry BERGEOT
et Jessica, Mélanie, Aurore WOJTKOW**

le 18 Juin 2021

Sérioza WICKRAMANAYAKE

et Marie-Odette, Jennifer QUEMERE

le 26 Juin 2021

Naissances

Victoria PIRES AFONSO

le 03 mai 2021

Léo DA SILVA HERVÉ BRESTEAU

le 12 mai 2021

Décès

Yves, Jean, Marie, Noël LE GALL

le 29 Avril 2021

Gérard, Gabriel, Joseph SIMON

le 01 Juin 2021



Horaires de la Mairie

Lundi et jeudi

9h/12h - Mardi - 15h/18h

Mercredi et vendredi

9h/12h-15h/17h

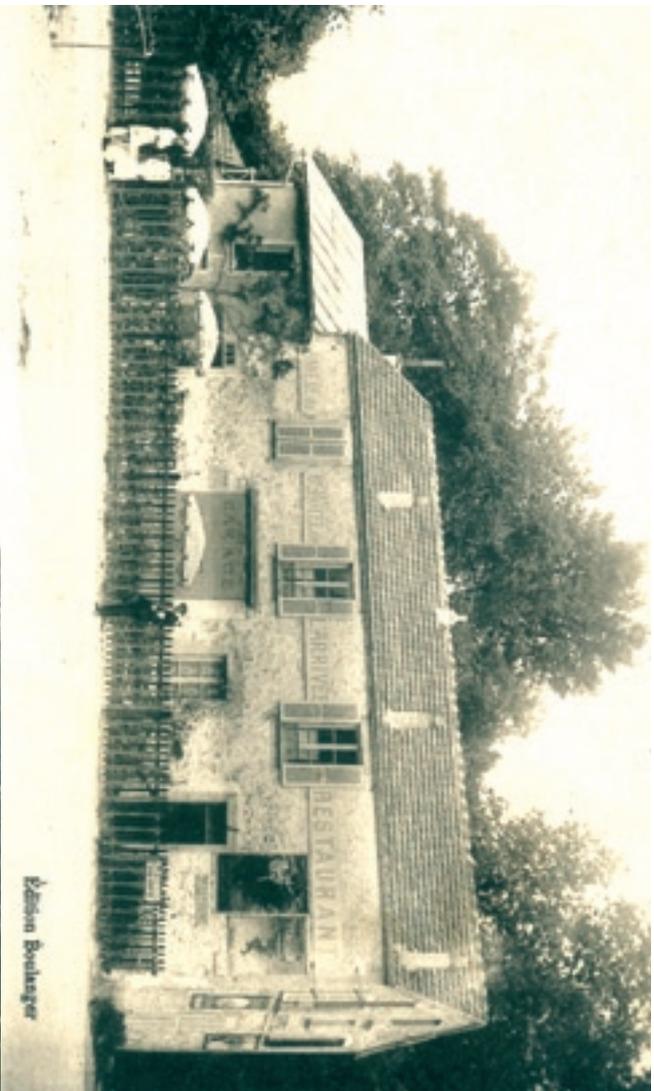
1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois

10h/12h

Hors vacances scolaires



Restaurant - Hôtel de l'Arrivée - Photos de la collection d'Alain Colombi



Étienne Boukanger

